

NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES DES
ELEVES DE LYCEE NON BOURSIERS
POUR L'OBTENTION D'UNE BOURSE NATIONALE

Madame, Monsieur,

Si votre enfant n'est pas boursier actuellement et si vous souhaitez qu'il bénéficie d'une bourse à la rentrée 2016, vous devrez **retirer un dossier de demande de bourse** auprès du secrétariat du lycée où est scolarisé votre enfant.

Vous pouvez utiliser la notice d'information ci-jointe pour estimer si vous pouvez prétendre à une bourse nationale de lycée.

Ce dossier dûment rempli devra être retourné au lycée accompagné des pièces demandées :

IMPERATIVEMENT AVANT LE 30 JUIN 2016

Attention : seuls les dossiers déposés AU PLUS TARD LE 09 JUIN 2016 pourront obtenir une réponse avant les vacances scolaires. Les dossiers déposés entre le 10 et le 30 juin recevront une réponse à la rentrée scolaire.

Un **accusé de réception** vous sera remis, comme preuve du dépôt de votre demande. **Vous devrez le conserver**, ce document pouvant vous être demandé ultérieurement par la DSDEN de l'Essonne en cas de **contestation**.